

Entraînement en groupe durant la pandémie de coronavirus

Mesures de protection liées au Covid-19 dans le cyclisme

En collaboration avec l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic, Swiss Cycling a élaboré un concept de protection pour les entraînements de cyclisme durant la pandémie de coronavirus. Les dispositions les plus importantes se trouvent ici.

1. Dispositions générales

- Les directives en matière d'hygiène de l'OFSP doivent toujours être strictement respectées.
- La règle de distance d'au moins deux mètres doit être strictement respectée.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie et les personnes des groupes à risque ne prennent pas part aux entraînements.
- Les transports en commun sont à éviter pour les trajets d'aller et retour.
- Une personne responsable doit toujours être définie pour chaque entraînements. Elle dispose des coordonnées de tous les participants et documente chaque entraînement avec des données sur les participants, la date, l'heure, le lieu et le cas échéant l'itinéraire parcouru.
- Un maximum de cinq personnes, entraîneur y compris, peuvent s'entraîner ensemble dans un groupe. La règle des cinq personnes n'est pas valable pour le **sport de compétition**. Plus de cinq personnes peuvent prendre part aux entraînements des cadres nationaux.
- Chaque membre du groupe dispose de son propre matériel, de ses outils de remplacement et de sa propre nourriture. Tout échange est interdit.

2. Entraînements sans infrastructures spécifiques

- Lors du choix de la route/du tracé/du trail, la priorité doit être donnée aux itinéraires les moins fréquentés. Swiss Cycling enjoint les participants à ne pas prendre de risques particuliers.

3. Entraînements avec infrastructure spécifique (intérieur ou extérieur)

- Une personne par infrastructure est définie comme personne de contact. Elle est responsable de l'application de l'ensemble des directives et peut être contactée en cas de questions.
- L'exploitant détermine une capacité maximale pour chaque installation, est en possession des coordonnées de tous les visiteurs et est responsable d'éviter tout contact entre les groupes. Il établit sur demande un plan de protection adapté.
- Les vestiaires/douches, restaurants, salles de réunion, etc. sont fermés.
- Les toilettes peuvent être utilisées en respectant les mesures d'hygiène.
- Aucun invité/spectateur n'est autorisé.

PARTNER



H.P. Schmid AG
Bachenbülach

CO-PARTNER



K-SALES

Gruppentrainings während der Corona-Pandemie

Covid-19-Schutzmassnahmen im Radsport

Swiss Cycling hat gemeinsam mit dem Bundesamt für Sport und Swiss Olympic ein Schutzkonzept für den Radsport-Trainingsbetrieb während der Corona-Pandemie erarbeitet. Die wichtigsten Bestimmungen werden an dieser Stelle festgehalten.

1. Allgemeine Vorgaben

- Die Hygienevorschriften des BAG sind strikt einzuhalten.
- Die Distanzregel von mindestens zwei Metern ist strikt einzuhalten.
- Personen mit Krankheitssymptomen und Personen aus Risikogruppen nehmen nicht am Trainingsbetrieb teil.
- Der Öffentliche Verkehr ist für An- und Rückreise zu meiden.
- Für jedes Training wird ein/e Leiter/in bestimmt, welche/r die Verantwortung für die Gruppe trägt, über die Kontaktdaten aller Teilnehmenden verfügt sowie das Training mit Angaben zu den Teilnehmenden, zu Datum, Uhrzeit, Ort und allenfalls Route dokumentiert.
- Trainingsgruppen dürfen inklusive Leiter/in maximal fünf Personen umfassen. Für den **Leistungssport** gilt die Fünf-Personen-Regel nicht. Bei Nationalkader-Trainings dürfen mehr als fünf Personen präsent sein.
- Jedes Mitglied der Trainingsgruppe bringt eigenes Werkzeug und Ersatzmaterial sowie eigene Verpflegung mit. Jeglicher Austausch ist verboten.

2. Trainings ohne spezifische Infrastruktur

- Bei der Wahl der Strasse/Strecke/Trails sind wenig befahrene Routen zu priorisieren. Swiss Cycling fordert alle Beteiligten dazu auf, keine besonderen Risiken einzugehen.

3. Trainings mit spezifischer Infrastruktur (Indoor & Outdoor)

- Pro Infrastruktur wird eine Ansprechperson definiert, welche die Umsetzung der Vorgaben verantwortet und bei Fragen kontaktiert werden kann.
- Der Betreiber der Infrastruktur legt eine Maximalbelegung fest, verfügt über die Kontaktdaten aller Benutzer und ist verantwortlich, dass sich Trainingsgruppen auf seiner Anlage nicht kreuzen. Auf Nachfrage reicht er ein Schutzkonzept für seine Infrastruktur ein.
- Garderoben, Duschen, Restaurants & Meetingräume bleiben geschlossen.
- Die Toiletten können unter Einhaltung der Hygienevorschriften benutzt werden.
- Es sind weder Gäste noch sonstige Zuschauer zugelassen.

PARTNER



H.P. Schmid AG
Bachenbülach

CO-PARTNER



K-sales